



3 janvier 2020
Tous PNC – Toutes Compagnies

CRPN : MISE AU POINT

QU'AVONS-NOUS OBTENU ?

Par écrit, via son relevé de décisions faisant suite à notre réunion du 23 décembre 2019, le gouvernement a reculé sur le RU que nous contestons depuis le début et s'est engagé sur plusieurs points, dont un majeur :

LE MAINTIEN DE NOTRE REGIME DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE PN LEGAL ET OBLIGATOIRE PAR REPARTITION.

Depuis le début des négociations en Janvier 2018 et jusqu'à aujourd'hui, nous avons finalement réussi à la maintenir grâce au professionnalisme et aux connaissances pointues de nos administrateurs PNC à la CRPN et à l'énergie déployée par nos trois organisations PNC tout ceci en collaboration avec nos collègues pilotes.

Nous avons fait le choix de l'action en refusant la fatalité. Nous avons insisté pour être reçus par le gouvernement qui nous ignorait jusqu'ici. Nous avons assumé notre rôle de syndicalistes et avons pris nos responsabilités pour faire entendre nos revendications au plus haut niveau de l'État. **Nous leur avons prouvé que TOUTES nos spécificités PNC et leurs financements ne pouvaient perdurer que par le maintien de notre Caisse.**

Nous aurions vraiment aimé que le premier syndicat PNC AF se joigne à nous et nous soutienne dans ce combat. Nous aurions pu unir nos efforts dans l'action plutôt que dans la critique et la communication très approximative.

Malgré quelques interrogations et des points à éclaircir dans ce relevé de décisions, les avancées complémentaires obtenues par les organisations syndicales sont positives.

En effet, les principes qui y sont inscrits permettent aux PNC de sécuriser la totalité de leurs droits à la retraite grâce à l'assise interprofessionnelle nationale du Régime Universel.

Le Système Universel prendra à sa charge et garantira les droits liquidés et constitués jusqu'à 3 PSS (C'est-à-dire pour tous les PNC). Coût qui ne sera pas supporté par la CRPN. Ce qui pourrait permettre de financer le reste de nos spécificités malgré un taux de cotisation moindre par rapport à aujourd'hui (TA, TAF classiques et retraite notamment). Néanmoins, ce taux reste encore à discuter.

Pour le côté assurantiel, il peut rester à la charge de la CRPN. C'est un coût peu élevé.

POURQUOI LA SUSPENSION DU MOUVEMENT ?

Ces engagements nous ont amenés à SUSPENDRE le préavis de grève prévu. Ce préavis n'est QUE suspendu, et nous nous réservons le droit de poser un nouveau préavis si d'aventure les discussions n'aboutissaient pas. Nous devons maintenant tomber d'accord avec le gouvernement sur l'équilibre et le financement de toutes nos spécificités au sein de cette CRPN qui s'appuiera également sur un système de solidarité entre les assurés (PNT et PNC) prévu par le gouvernement dans ce relevé.

Tout n'est pas réglé, en effet mais les négociations continuent. Nous faisons le choix de la discussion avec le gouvernement qui jusqu'ici nous a permis de garder notre système de retraite complémentaire légal et obligatoire. Nous restons bien entendu, très vigilants, et contrairement à ce que vous avez pu lire ou entendre, nous restons fermement opposés au sacrifice des générations les plus jeunes.

Nous sommes très attachés comme tous PNC, à notre système de retraite complémentaire intergénérationnel. La CRPN est et restera un contrat social intergénérationnel.

Cependant, on entend depuis quelques jours, des « on-dit », des rumeurs, on voit des chiffres agités ici et là, aussi faux les uns que les autres, récupérés on ne sait où, (du moins sûrement pas ceux de la CRPN, caisse sérieuse et compétente, liée à la confidentialité de ses informations), des chiffres qui ne veulent rien dire et de fausses informations véhiculées par des personnes qui n'œuvrent pour le PNC que par la communication à outrance et le clientélisme. Hélas, ce choix n'est pas celui de l'expertise et ne fait pas avancer les choses.

N'ont-ils pas compris les chiffres qu'ils avancent ? Ont-ils oublié de demander l'explication qui va avec ? De demander quelles étaient les réelles intentions de la personne qui leur a fourni ces chiffres ?

Veulent-ils apprendre à compter aux mathématiciens de la CRPN dont ils ont boycotté l'élection, alors que la réforme des retraites était déjà annoncée ?

Ce dangereux amateurisme et populisme pourrait être très préjudiciable pour la suite des évènements, pour nous TOUS, PNC.

En effet, si aujourd'hui, au sein de notre CRPN, loin de cette coquille vide décrite par certains, nous avons la possibilité de financer nos spécificités pour TOUTES les générations, venir interférer de façon irréfléchie serait un frein à l'obtention de toutes nos demandes auprès du gouvernement. Cela pourrait même amener l'exécutif à faire marche arrière sur leur engagement écrit du 27 décembre dernier.

Pour info, contrairement à ce qu'on a pu lire, la CRPN n'a AUCUN risque de tomber sous la tutelle de l'État tout simplement parce que la CRPN EST sous la tutelle de l'État depuis sa création. Il suffit de se connecter sur le site de la CRPN et d'accéder à ses statuts...

QUE VA-T-IL SE PASSER MAINTENANT AVEC LE GOUVERNEMENT ?

Une première loi sera présentée le 22 janvier. Cette loi va fixer les GRANDS principes du Régime Universel. D'après le premier ministre, relayé par ses équipes, cette loi ne concernera pas les régimes dérogatoires comme la CRPN. Elle renverra à des ordonnances et des décrets l'organisation de ces régimes. Ils seront sujets à discussions et négociations tout au long du 1er semestre.

Dans un premier temps, nous allons être très attentifs au contenu de cette loi afin d'être certains que rien dans celle-ci ne vienne obérer les promesses et engagements faits par le gouvernement nous concernant.

Dans un deuxième temps, nous préparerons les ordonnances et décrets nous concernant. Il y aura un très gros travail technique, afin de définir les champs d'application, le financement total de nos spécificités, via des simulations au sein de notre CRPN, la défense de notre âge de cessation d'activité à 55 ans...etc. Nous nous attacherons à lever tous les points d'interrogation.

Même si le diable se cache dans les détails, nous serons capables, en restant tous unis, de négocier au mieux les différentes mesures de cette réforme maintenant que son cadre est établi.

Libre à chacun de croire ce qu'il veut, de s'intéresser ou pas, d'écouter sans réfléchir mais il est primordial d'avoir une honnêteté intellectuelle pour analyser ce sujet hautement technique.

Nous voulons et œuvrons pour un objectif commun : la défense de nos retraites, de ses niveaux de pension et de nos spécificités : POUR TOUTE NOTRE POPULATION PNC, JEUNE ET MOINS JEUNE.

POUR NOUS, IL N'Y A ABSOLUMENT AUCUNE NECESSITE A GESTICULER, IL FAUT AU CONTRAIRE AVANCER AVEC METHODE, PRUDENCE ET SANG-FROID.

ET QUAND IL LE FAUDRA, C'EST ENSEMBLE, DE FAÇON REFLECHIE ET HONNETE QUE NOUS DECIDERONS DE REPRENDRE LE CONFLIT SI LE BESOIN S'EN FAISAIT SENTIR.